

## Conflits d'appropriation des friches urbaines

Proposition de communication au colloque international *Espaces à saisir : interstices et communs urbains* (Tours, 10-11 décembre 2020) par l'équipe de la recherche *biodiv.temp - Temporalités et interactions de la biodiversité et des projets urbains dans une ville en mutation* financée par Innoviris (Région de Bruxelles-Capitale), en cours (2018-2022).

UCLouvain\_CREAT : Jonas Hanssens, Sophie Meeus, Fiorella Quadu (promoteur : Yves Hanin)  
UCLouvain\_SERES : Aurélien Hucq (promoteur : Charles-Hubert Born)

Dans le cadre de la recherche *biodiv.temp*, nous nous intéressons à une partie des interstices urbains<sup>1</sup> : les sites à priori bâtissables (selon leur affectation au PRAS<sup>2</sup>) et qui pour l'une ou l'autre raison ne sont pas construits durant un temps, dit 'de veille'<sup>3</sup>, de plusieurs mois à plusieurs années. Nous verrons que ces sites génèrent souvent des conflits d'appropriations : conflits liés à la colonisation par la biodiversité, conflits d'appropriations anthropiques, ou encore conflits liés aux spéculations<sup>4</sup>. Nous tenterons aussi de démontrer les apports -pour le territoire, sa faune, sa flore et ses habitants- de la prise en compte des temporalités des cycles<sup>5</sup> de ces sites, de leur colonisation par la biodiversité et de leurs usages et occupations en temps de veille.

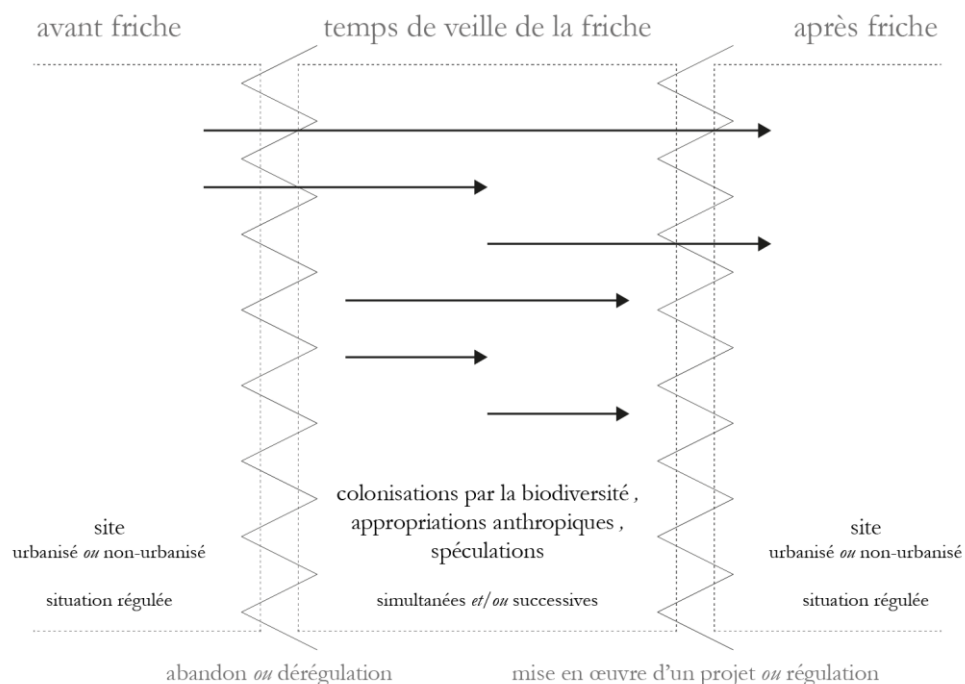


Figure 1 - Temps de veille de la friche : temps d'appropriations (équipe de recherche *biodiv.temp*, 2020)

C'est durant le temps de veille de la friche, période d'indécision<sup>6</sup>, que les sources de conflits -mais aussi de potentialités- sont les plus nombreuses. Et tandis que l'abandon -ou dérégulation<sup>7</sup>- peut entraîner le temps de

<sup>1</sup> Dénommés ci-après sites, friches ou encore friches urbaines

<sup>2</sup> Plan régional d'affectation du sol de la Région de Bruxelles-Capitale

<sup>3</sup> Pour Charles Ambrosinon et Lauren Andres, le temps de veille se situe entre l'abandon d'un espace et sa réinsertion dans un projet encadré (Ambrosino Ch., Andres L., 2008, *Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace, Espaces et sociétés*, 2008/3 (n° 134), p. 37-51. DOI : 10.3917/esp.134.0037. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-3-page-37.htm>).

<sup>4</sup> Évolution des projections que se font, pour un site, des acteurs aux intérêts souvent divergents

<sup>5</sup> Cycles de production et de consommation de l'espace, auxquels viennent se superposer les cycles d'appropriation

<sup>6</sup> Gilles Clément définit notamment les délaissés comme des espaces 'indécidés' (Clément G., 2004, *Manifeste du Tiers Paysage*, Paris : Sujet/Objet)

<sup>7</sup> Marion Serre parle d'état de 'tiers-foncier' lorsqu'un site n'est plus dans une situation 'régulée' mais connaît des situations morphologiques, juridiques ou d'usage singulières. (Serre M., 2017, *Le Tiers Foncier* –

veille de la friche, la mise en œuvre d'un projet -ou régulation- marque le passage -pour un temps- à l'après-friche. L'intérêt pour les conflits d'appropriation est donc porté sur le temps de veille de la friche, mais aussi sur les moments de transitions que constituent l'abandon et la mise en œuvre d'un projet.

### **Colonisation par la biodiversité**

Nous nous intéressons en particulier à la colonisation des sites par la biodiversité ; ainsi que les éventuels mécanismes de gestion visant à réguler, sélectionner, dominer ou amplifier cette biodiversité.

Si le développement de la biodiversité sur un site en friche est *a priori* positif, il peut aller à l'encontre des projections de différents acteurs, et notamment :

- la présence d'une espèce protégée peut réduire, voire empêcher, la constructibilité du site ; c'est pourquoi certains gestionnaires usent de procédés plus (implantation d'espèces 'communes' par exemple) ou moins (entretien régulier du site visant à la destruction des habitats naturels) bénéfiques pour la biodiversité ;
- une partie des espèces dites pionnières dominantes peuvent empêcher le développement d'autres espèces ;
- le développement de la biodiversité sur un site plus ou moins accessible ou plus ou moins proche d'habitations peut donner lieu à des sentiments positifs ou négatifs de la part d'habitants et usagers qui pourront soit s'approprier le site physiquement ou spéculativement, entrant alors en conflit avec les objectifs des propriétaires, soit souhaiter la 'disparition' de ce lieu 'non géré' et entrer ainsi en conflit avec la biodiversité.

Sur base d'une typologie et d'études de cas, l'analyse des conflits d'appropriations nous permettra notamment d'évaluer la mutabilité<sup>8</sup> des sites et de proposer des améliorations aux procédés 'institutionnels'<sup>9</sup> liés à la densification et au développement de la nature afin de pouvoir maximiser le potentiel de biodiversité temporaire des friches urbaines tout en garantissant leur constructibilité initiale.